

Conseil d'Administration
Centre Communal d'Action Sociale
Mairie
6 Rue de Bergholtz-Zell
68500 BERGHOLTZ

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Réunion du 17 février 2022

Sous la présidence de Madame Lucie BOYELLE, sont présents : Mesdames Gabrielle CAMBRON, Nathalie CORTI, Véronique HEIL, Audrey SCHMITT, et Nella WAGNER, Messieurs Jean-Luc GALLIATH, Patrick LINCKER et Daniel SCHAFFHAUSER

Sont excusés : Mesdames Isabelle SCHELCHER, Francine BEYLIER et Marlyse JAEGGY, Messieurs Jacky FRETZ et Stéphane PIDSADNYJ

Secrétaire de séance : Madame Marina LEMBLE

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2021

Madame la Présidente procède à la lecture du compte rendu de la séance du 06 octobre 2021.
Les membres du CCAS l'approuvent à l'unanimité et le signent.

2) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021

a) Compte de gestion

Après examen du compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Guebwiller (anciennement Trésorerie de Soultz Florival), il a été constaté que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 est conforme au compte administratif 2021 du CCAS.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Arrête le compte de gestion du budget du CCAS de l'exercice 2021, tel que présenté par le receveur municipal.

➤ Précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Compte administratif

Le Conseil d'Administration est réuni sous la présidence de Jean-Luc GALLIATH afin de délibérer sur le compte administratif 2021, dressé par Madame Lucie BOYELLE, Présidente du CCAS.

Madame la Présidente quitte la salle lors du vote.

Après examen, les membres approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021, qui se présente comme suit :

DEPENSES	RECETTES
6232 : 311,23 € (décorations diverses)	7031 : 360 € (concessions)
64111 : 135,71 € (indemnité)	7474 : 6 000 € (subvention commune)
	002 : 16 965,88 € (excédent 2020)
Total dépenses 2021 : 446,94€	Total recettes 2021 : 23 325,88€

Résultat de clôture 2021 : 22 878,94 €

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0
Madame la Présidente rejoint l'assemblée.

3) BUDGET PRIMITIF 2022

Madame la Présidente présente le budget du CCAS qui ne comprend qu'une section de fonctionnement en recettes et en dépenses.

<u>DEPENSES</u>		
011	Charges à caractère général	15 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés (dont primes et indemnités)	878,94 €
65	Autres charges de gestion courante	13 000 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		28 878,94 €

<u>RECETTES</u>		
74	Dotations, subventions et participations	6 000 €
002	Résultat reporté	22 878,94 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		28 878,94€

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes. **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le budget du CCAS et le signent.**

4) DEMANDES DE SUBVENTION 2022

Madame la Présidente présente les courriers de demande de subventions.

Après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité de ne pas accorder de subvention à :

- APAMAB /APALIB',
- Les Restaurants du Cœur du Haut-Rhin
- La Banque alimentaire du Haut-Rhin

Ils décident à l'unanimité d'accorder une subvention de **150 € à Delta Revie.**

Ils décident à l'unanimité d'accorder une subvention de **500 €** à l'association du village **Elan C vous**, pour la création d'une aire de jeux.

5) Divers

- Madame la Présidente fait part à l'assemblée qu'EDF nous indique qu'un habitant du village est toujours en difficulté de paiement de sa facture d'énergie.
- Elle indique aux membres que le repas des aînés est reporté au 30 avril 2022. Le traiteur et la Chorale sont prévenus. Elle demande des idées de décorations à l'ensemble des membres. Il est décidé d'accorder une **subvention de 250 € à l'Ensemble Vocal Crescendo** pour l'animation du repas du 30 avril 2022.
- Monsieur Jean-Luc GALLIATH rappelle que lors d'une précédente réunion, il avait été envisagé de faire venir la Conseillère d'Alsace **Madame Karine PAGLIARULO** afin qu'elle nous fasse part de son expertise et conseils en matière d'aide sociale, et peut-être qu'elle sera en mesure de nous aider à cibler les habitants nécessitant une aide sociale. Il est décidé de l'inviter lors d'une prochaine réunion du CCAS.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lève à séance à 18h30.